



IMPACT DE LA BONNE GOUVERNANCE FONCIÈRE SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS TRIBAUX.

CAS DE KÉBILI TUNISIE

PROJET DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE DANS LA
REGION ARABE

Issam Elkhorchani

IMPACT DE LA BONNE GOUVERNANCE FONCIÈRE SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS TRIBAUX. CAS DE KÉBILI TUNISIE

Copyright © Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), 2022

Cette recherche peut être reproduite intégralement ou en partie et sous quelque forme que ce soit pour des services éducatifs ou à but non lucratif sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Il est interdit d'utiliser cette publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)

BP 30030 GPO Nairobi 00100, Kenya

Tel : +254 20 762 3120

Fax : +254 20 762 3477

www.unhabitat.org

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce papier n'engagent que les auteurs. Les dénominations employées dans cette publication et la présentation des documents qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de son autorité, ni sur le tracé de ses frontières ou limites, ni sur son système économique ou degré de développement. L'analyse, les conclusions et les recommandations de cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou de son Conseil de gouvernance.

REMERCIEMENTS

Coordinateur : Doaa El Sherif et Ombretta Tempra

Auteur : Issam Elkhorchani

Evaluateur : Sina Schlimmer

Mise en page : Content Khana pour les services de marketing et de relations publiques

Photo de couverture : JR Harris (2020) sur Unsplash.

Sponsor : Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

SUR CE PAPIER

Le Fond d'innovation de la recherche – Ce papier a été préparé dans le cadre du Fond d'innovation de la recherche de l'Initiative arabe du foncier qui cible les étudiants et les jeunes professionnels de la région arabe intéressés par la recherche sur les sujets en lien avec la gouvernance foncière. L'Initiative foncière arabe, coordonnée par l'ONU-Habitat et le Réseau mondial des outils fonciers (GLTN) et soutenu financièrement par le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne, BMZ), a lancé le Fond d'innovation de la recherche en juillet 2020. L'Institut de Formation et d'Études Urbaines (UTI) du Centre National de Recherche sur le Logement et le Bâtiment (HBRC), Le Caire, Égypte, a coordonné la première édition du Fond, qui a étudié plus de 80 propositions de papiers de recherche dont 17 ont été sélectionnés. Cette sélection a été réalisée par un groupe d'évaluateurs issus du réseau de l'Initiative foncière arabe.

Le GLTN et l'Initiative foncière arabe – Le GLTN est une alliance plurisectorielle composée de partenaires qui s'engagent pour augmenter l'accès au foncier et la sécurité de tenure pour tous en se focalisant sur les pauvres, les femmes et les jeunes. Les partenaires de ce réseau sont issus des organisations de la société civile en milieu urbain et rural, des institutions de recherche et de formation, des organisations bi- et multilatérales et des organismes professionnels internationaux. En 2016 et sous l'égide de l'ONU-Habitat et la Banque mondiale, les partenaires du GLTN ont lancé l'Initiative foncière arabe pour promouvoir l'égalité d'accès au foncier, à la paix, à la stabilité et à la croissance économique dans la région arabe et cela à travers la bonne gouvernance et des systèmes fonciers transparents, efficaces et abordables. L'Initiative a pour objectif d'habiliter des champions du foncier issus de la région en renforçant leurs capacités, en augmentant la collaboration et en promouvant l'innovation, l'apprentissage et le partage de meilleures pratiques. Elle soutient également la mise en œuvre des outils fonciers favorisant l'égalité des sexes et qui sont adaptés aux objectifs ainsi que les approches aux échelles nationales et locales. Le Fond de l'innovation de la recherche est l'un des axes de travail de l'Initiative arabe du foncier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents référencés, visiter www.glttn.net ou écrire à unhabitat-glttn@un.org

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| LISTE DES FIGURES | 4 |
| LISTE DES TABLEAUX | 4 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 4 |
| RESUMÉ EXÉCUTIF | 5 |
| CHAPITRE UN : INTRODUCTION | 7 |
| | |
| CHAPITRE DEUX : REVUE DE LA LITTÉRATURE | 9 |
| 2.1. Le Conflit Tribal dans le sud de la Tunisie | 9 |
| 2.2. L'Importance de la Bonne Gouvernance Foncière | 9 |
| 2.3. Gouvernance des terres communes en Tunisie | 10 |
| | |
| CHAPITRE TROIS : MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES | 12 |
| 3.1. Etude de Cas: Kébili | 12 |
| 3.2. Les Méthodes de Recherche | 14 |
| 3.2.1. Entretiens Semi-Directifs | 14 |
| 3.2.2. L'étude de Contenu | 16 |
| 3.3. Période d'Etude | 17 |
| | |
| CHAPITRE QUATRE : RÉSULTATS DE RECHERCHE | 18 |
| 4.1. Les Conflits sur les Terres Collectives à Kebili Entre 2010 et 2020 | 18 |
| 4.2. Les Causes des Conflits Tribaux Violents | 20 |
| 4.3. La Bonne Gouvernance Comme un Moyen de Prévention des Conflits Fonciers | 21 |
| | |
| CHAPITRE CINQ : CONCLUSION | 23 |
| | |
| RÉFÉRENCES | 25 |
| | |
| ANNEXES | 27 |
| Annexe1 : Guides de Discussion pour les Entretiens Individuels | 27 |



LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure I: Position de Kébili dans la carte de Tunisie..... | 12 |
| Figure II: Densité démographique du Gouvernorat de Kébili en 2019 | 13 |



LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau I : La répartition géographique et les principales caractéristiques des tribus au Kébili..... | 13 |
| Tableau II : Liste des entretiens effectuées | 15 |
| Tableau III : Liste des articles étudiés..... | 16 |
| Tableau IV : Présentation des conflits tribaux violents au Kébili durant la période entre 2010 et 2020 | 19 |



ABBREVIATIONS

| | |
|--------------|---|
| FAO | Food and Agriculture Organization |
| INS | Institut National des Statistiques |
| ODS | Office de Développement du Sud |
| OIT | Organisation International de Travail |
| UNECA | United Nations Economic Commission for Africa |



RESUMÉ EXÉCUTIF

Le changement climatique, la désertification, l'immigration, le manque de formalisation juridique des droits fonciers, les besoins et les instabilités économiques et politiques peuvent causer des conflits sur les terres et en particulier les terres collectives exploitables. Les terres sont collectives quand la propriété n'est pas individuelle ou familiale mais appartient à un groupe nombreux de personnes sans avoir des droits clairement établis concernant la propriété ou l'exploitation. Ces groupes peuvent être des villages, des groupements ethniques ou des tribus comme c'est le cas dans plusieurs zones de la Tunisie.

La gestion des terres collectives en Tunisie est passée par plusieurs cadres réglementaires depuis la période Beylicale (décret du 30 décembre 1935) jusqu'à la phase post-révolution (Loi du 26 juillet 2016). Chaque changement au niveau du pouvoir politique a induit des effets sur la gestion des terres collectives. Par exemple, après l'indépendance, le décret du 2 juillet 1965 a conservé l'élection comme mode de désignation des membres du conseil de gestion. Selon ce texte, le rôle principal des conseils de gestion est d'entreprendre toute opération destinée à favoriser la mise en valeur de la terre collective et à améliorer les conditions sociales des membres de la collectivité. Cependant, les différentes interventions du législateur sur la gestion ou la gouvernance des terres collectives en Tunisie n'ont pas réussi à dépasser l'aspect tribal de ces terres. Pour les chercheurs en sociologie, ces terres ont donc représenté une infrastructure économique qui maintient l'identité tribale toujours vive et utile. Une identité qui devient plus forte aux moments des conflits.

Au gouvernorat de Kébili, situé dans le sud-ouest du pays, il y a d'un côté des terres collectives dont la propriété n'est pas encore reconnue par les différentes parties prenantes locales. D'autre côté, les terres agricoles, qui représentent la source principale de revenu pour la majorité des habitants, sont de plus en plus rares à cause du phénomène de morcellement excessif après héritage d'une génération à une autre, et du développement du milieu urbain. Les terres collectives représentent donc de plus en plus une opportunité dont la réalisation par la propriété, est importante pour les différents acteurs tribaux. Le conflit sur les terres collectives devient, en conséquence, un phénomène socio-économique récurrent depuis des décennies. Il est souvent déclenché par un événement entre des personnes, familles ou groupes et il passe vite au niveau tribal à cause de la présence de liens de solidarité automatique entre les membres de la tribu.

L'objectif de ce travail est de répondre à la question

concernant l'impact de la bonne gouvernance foncière sur la prévention des conflits tribaux. Par suite d'une étude des différents fondements théoriques sur les variables de bonne gouvernance foncière et conflit tribal, nous procédons à une étude de cas des terres collectives dans le gouvernorat de Kébili durant la décennie 2010-2020. Nous nous intéressons particulièrement aux conflits tribaux pendant cette période en essayant de tester nos trois hypothèses de base :

- H1: L'existence des terres collectives et l'appartenance tribale peuvent stimuler les conflits violents sur les terres collectives ;
- H2: L'application de la bonne gouvernance foncière peut prévenir les conflits fonciers violents ;
- H3: L'implication de la société civile dans la gouvernance foncière est bénéfique dans la prévention et la résolution des conflits fonciers.

D'un point de vue méthodologique, nous ferons dans une première étape une quinzaine d'entretiens avec des personnes habitants à Kébili ayant une implication ou un intérêt direct ou indirect avec le conflit violent sur les terres collectives entre les tribus de Kébili. En deuxième étape, nous ferons une analyse du contenu des articles de presse publiés au sujet des conflits tribaux durant la période d'étude pour recueillir et traiter des informations concernant les causes et les acteurs de ces conflits. Nous essayons également d'étudier l'impact d'une application éventuelle des principes de la bonne gouvernance foncière dans la prévention des conflits tribaux sur les terres collectives.

Les résultats auxquels notre travail est arrivé montrent la possibilité de l'existence d'un lien de causalité entre la gouvernance foncière et les conflits fonciers tribaux. En effet, il s'avère que :

- Les conflits violents entre les tribus de Kébili sont déclenchés à la suite d'une tentative d'une partie du conflit à exploiter une terre collective ou quand il y a des projets provenant du secteur public ou privé, et que la partie auquel appartient le terrain peut éventuellement recevoir une contrepartie. Nous avons constaté que les conflits sur ces revenus potentiels sont vite déclenchés et se trouvent rarement évités ;
- Les organes de gestion et de contrôle actuels ont une faible efficacité à cause de leurs compositions et leurs ressources limitées. Cette inefficacité est de nature à laisser les problèmes fonciers représenter des risques de conflits latents. En plus, ils ne jouent aucun rôle dans la prévention des conflits,

l'intermédiation pour résolution ou l'arrêt des affrontements bien que l'article 10 de la loi de 28 juillet 2016 leur attribue expressément ce rôle.

- Selon plusieurs acteurs locaux consultés, une bonne gouvernance foncière, transparente, participative et responsable envers les parties prenantes est de nature à favoriser la création d'un climat de coopération et de transparence qui permet de réduire la probabilité de conflit violent dans la région de Kébili ;
- Selon des entretiens effectués au cours de cette étude, la non-résolution de la problématique des terres collectives durant des décennies peut aussi montrer un besoin en développement des capacités des différentes parties concernées en gestion de conflits, en planification de gestion durable des terres agricoles, et dans les modes innovants de gouvernance foncière ;
- L'implication de la société civile dans la gouvernance des terres collectives, tel que c'est le cas de Jemna, peut jouer un rôle positif dans la prévention des conflits et le développement territorial.
- L'identité tribale et le conflit tribal sont des variables qui s'alimentent mutuellement. L'identité tribale devient plus forte aux moments des conflits. Ces derniers quand ils deviennent récurrents permettent de renforcer le besoin d'une appartenance tribale.

Ces résultats de recherche sont basés sur notre enquête de terrain et la revue de la littérature que nous avons effectuée dans les domaines de sociologie, de gouvernance et de gestion foncière. Néanmoins, des recherches complémentaires quantitatives sont conseillées pour prouver l'impact de la bonne gouvernance sur les conflits fonciers de manière générale. Ce travail nous permet également d'avancer des recommandations destinées aux acteurs politiques, administratifs et sociaux intéressés par les terres collectives.

Ainsi, à l'issue de cette recherche, nous formulons les recommandations suivantes :

- La transformation des conseils régionaux des

terres collectives en associations ou entreprises sociales peut être une forme d'innovation en gouvernance foncière. Un tel changement permet de dépasser la dimension tribale dans l'appartenance auxdits conseils. Il permet également une certaine redevabilité envers les membres et la collectivité locale ce qui pousse à l'adoption progressive des principes de la bonne gouvernance et améliorer l'efficacité de ces organes de gestion.

- L'implication de toutes les parties prenantes et surtout la société civile dans le processus de régularisation des terres collectives peut accroître les compétences disponibles et les relations utiles pour l'intermédiation dans la résolution des conflits tribaux. La diversité de la société civile en Tunisie constitue une force pouvant renforcer encore ce rôle. Par exemple, les associations travaillant sur le développement durable, la maintenance des oasis, la biodiversité ou la promotion de la cohésion sociale peuvent avoir un apport considérable pour la gestion des terres collectives à Kébili.
- Les femmes doivent être représentées dans toutes les sphères de prise de décision concernant les terres collectives. Ceci n'est pas encore le cas dans les conseils de gestion ou de tutelle. Les perspectives de genre doivent être intégrées dans l'analyse des conflits. La participation des femmes dans la gestion et la gouvernance foncières favorise leurs chances d'accéder aux droits fonciers dans un contexte où la répartition des propriétés foncières entre femmes et hommes est fortement déséquilibrée.
- Le renforcement des capacités des acteurs administratifs et politiques travaillant sur les questions foncières au niveau national ou local peut développer leur efficacité dans la prévention des conflits ou leur résolution. Le renforcement peut être appuyé par une meilleure utilisation des outils technologiques digitales afin de faciliter, par exemple, l'accès à l'information. Une meilleure utilisation des systèmes d'information géographiques par les intervenants institutionnels peut également être considérée.

Le développement des stratégies des ménages contre les conditions et les instabilités macroéconomiques et politiques peut conduire à des changements dans les systèmes agricoles. Les changements fonciers peuvent affecter la lutte économique des ménages, qui est parfois associée à des conflits autour de l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Aujourd'hui, la majorité de la production alimentaire mondiale provient de petites exploitations agricoles (FAO). Environ 80 pour cent des exploitations agricoles africaines comptent moins de deux hectares. De plus, pour au moins 50 pour cent de la population en Afrique, l'agriculture représente la source principale de revenus. Par conséquent, les activités agricoles en particulier et la demande de terres agricoles, sont parmi les principales causes des conflits.

Depuis l'indépendance en 1956, la Tunisie a profondément modifié son système foncier. Nous pouvons distinguer entre les terres privées, les terres domaniales et les terres collectives. Ces dernières sont des terres soumises à un régime foncier particulier qui assoit le droit de propriété collectif octroyé à des tribus, villages ou autres groupements ethniques. Après l'indépendance, celles-ci s'étendaient sur une superficie estimée à trois millions d'hectares (1,600,000 ha de terres agricoles et 1,400,000 ha de parcours). Depuis la mise en place de la politique de privatisation des terres collectives à vocation agricole en 1971, environ 1,380,000 hectares ont été attribuées à 100,000 exploitants (Gharbi, 2002). Pas moins de 220 000 hectares de terres restent encore non-partagées, situées principalement dans le centre et le sud du pays (Ben Saad, 2011).

Situé dans le sud-ouest du pays, le gouvernorat de Kébili est un lieu où se déroulent de nombreux conflits sur les terres collectives. Ce phénomène socio-économique existe depuis longtemps. Il est souvent déclenché par un événement entre des personnes, familles ou groupes et il comporte souvent des dimensions tribales étant donné l'importance des liens de solidarité entre les membres d'une même tribu.

Après la révolution tunisienne de 2011, le vide politique a conduit à l'émergence de particularités locales, sociales et culturelles. Étant donné le manque d'inclusion sociale et de participation politique et économique des différentes couches sociales, le concept de citoyenneté est resté superficiel sans devenir une réalité nationale commune. Par conséquent, le tribalisme est fortement réapparu durant la période de post-révolution, en raison de la faiblesse du pouvoir de l'État et du laxisme de ses

organes, des parties et des organisations de la société civile, et leur incapacité à faire face à la gravité de la crise économique et sociale.

Du point de vue sociologique, en explication de la coexistence continue de la culture tribale en dépit du développement des États maghrébins, Boutaleb (2002) tire la conclusion suivante : tant qu'une infrastructure économique profonde est en train de lier les différentes composantes de la tribu, telle que par exemple les terres collectives non distribuées, l'appartenance tribale et ses manifestations sociales ne vont pas disparaître. Dans ce cadre, nous considérons la première hypothèse de ce travail suivante :

- H1: L'existence des terres collectives dont la propriété n'est pas encore tranchée entre les tribus est de nature à créer un environnement propice au conflit tribal, étant une des manifestations sociales de l'appartenance tribale. Notre recherche part de l'expérience des conseils de gestion collective des terres communes pour étudier le rôle du mode de gouvernance foncière dans la liaison entre l'identité tribale et le conflit foncier. Nous procédons à une revue de la littérature sur la bonne gouvernance foncière et ses principes, y compris l'implication de la société civile. Il s'agit d'identifier le potentiel rôle de celle-ci dans la prévention des conflits fonciers. C'est ainsi que l'on peut formuler les deux hypothèses de recherche suivantes.
- H2: L'application de la bonne gouvernance foncière peut prévenir les conflits fonciers violents
- H3: L'implication de la société civile dans la gouvernance foncière est bénéfique dans la prévention et la résolution des conflits fonciers

Dans le cadre de cette recherche, nous tentons d'explorer les liens entre la gouvernance des terres collectives et les conflits tribaux violents dans le gouvernorat de Kébili. D'un point de vue méthodologique, nous avons effectué une enquête auprès des personnes impliquées dans les conflits fonciers entre les tribus de Kébili ainsi que les autres parties prenantes telles que des chercheurs, des représentants des organisations de la société civile et des membres de l'administration. Dans notre étude empirique, nous nous limitons à la période entre 2010 et 2020. Nos résultats démontrent qu'une série de conflits violents entre les tribus de Kébili a essentiellement été déclenchée par la tentative d'une partie du conflit d'exploiter une terre collective. Ainsi, une bonne gouvernance des terres collectives, selon la consultation des différentes parties prenantes,

01 INTRODUCTION

est capable de créer un climat de coopération et de transparence qui permet de réduire la probabilité de conflit violent dans la région de Kébili.

Nous structurons le reste de l'article comme suit. La section deux revoit la littérature sur les conflits violents et la gouvernance des terres collectives. Le concept de

la gouvernance foncière en Tunisie est présenté dans la troisième section alors que la quatrième section décrit l'ensemble des données et méthodologies. La section 5 développe et discute les principaux résultats sur le rôle de la gouvernance foncière dans la prévention des conflits violents sur les terres collectives. La sixième section souligne les éléments de conclusion de notre travail.

2.1. Le Conflit Tribal dans le sud de la Tunisie

La tribu constitue l'élément composant la société au niveau supérieur à la famille et inférieur à la communauté. Elle comporte, de manière générale, plusieurs familles et rassemble un nombre relativement important de personnes liées par une relation sanguine directe ou indirecte qui revient vers une source généalogique unique (Bou-Talib, 2008).

Dans le cadre de cette recherche, nous définissons donc la tribu comme étant une institution informelle qui rassemble un grand nombre de personnes liées par une parenté directe ou indirecte qui les rapportent vers une source généalogique unique. C'est une composante historique de la société locale qui est plus importante en matière de taille et de valeur sociale que la grande famille. La tribu représente pour ses membres une appartenance qui procure de la fierté, une assurance de protection contre les dangers externes, une identité culturelle qui définit le comportement et les valeurs. L'appartenance à la tribu apparait fortement aux moments de conflits entre des individus d'une tribu avec ceux d'une autre. Le conflit est donc caractérisé comme tribal lorsque l'appartenance des individus à l'une ou l'autre des parties du conflit est une conséquence de son appartenance de parenté tribale.

Le conflit tribal est généralement caractérisé par une utilisation excessive de la violence qui trouve ses racines dans une tentative de montrer la force de la tribu et son importance par rapport aux tribus adverses (Bou-Talib, 2008). Son explication diffère d'un chercheur à un autre selon le contexte et le domaine de recherche.

En Tunisie, les historiens distinguent entre les tribus qui rassemblent des gouvernorats entiers (Martel, 1965). Au sein de chacune de ces très grandes tribus, il y a des fractions à tailles inférieures qui se partagent la même zone géographique, les mêmes propriétés foncières et la même appartenance tribale. Dans le sud de la Tunisie, il y a dans l'Est, Ourghemma et dans l'Ouest Nefzaoua. Cette dernière est installée principalement sur l'espace géographique officiellement appelé Gouvernorat de Kébili depuis 1981.

Il ressort des différents travaux concernant l'anthropologie de la tribu dans le Maghreb (Ben Hounet, 2009 ; Lahouari, 2003 ; Bisson, 2005) de

manière générale, et en Tunisie de manière spécifique (Boutaleb, 2002 ; Ben Amor, 2016 ; Ben Ahmed, 2001) que le conflit n'est pas un phénomène nouveau. Au contraire, certaines tribus nomades dans la zone désertée du Sud-Ouest de la Tunisie jouaient historiquement un rôle de protection des autres tribus. Grâce à leurs capacités en compétences et en nombre d'hommes, elles assuraient ce rôle en contrepartie de produits alimentaires ou de textiles traditionnels offerts par les autres tribus (Idoux, 1902 ; Bou-Talib, 2008).

Pour répondre à la question de recherche concernant la liaison entre le conflit tribal et la gouvernance foncière, nous étudions dans la suite de section cette dernière variable en présentant son importance. Ensuite, nous nous concentrons sur la bonne gouvernance comme étant un élément de prévention des conflits fonciers.

2.2. L'Importance de la Bonne Gouvernance Foncière

Selon Palmer et al., (2009), la gouvernance foncière peut être définie comme étant l'ensemble des règles, processus et structures à travers lesquelles sont prises les décisions concernant le contrôle sur terre, la manière avec laquelle ces décisions sont implémentées et renforcées, et la façon dont les intérêts communs sur les terres sont gérés. Elle comprend les institutions statutaires, coutumières, et religieuses ainsi que les agences foncières, les tribunaux fonciers, les ministères responsables de la terre, les corps traditionnels et les agents informels. Elle couvre également le cadre légal et politique et les pratiques informelles et traditionnelles qui jouissent d'une légitimité sociale.

Selon le niveau de respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance foncière, il est possible de distinguer une bonne gouvernance d'une gouvernance foncière faible. La bonne gouvernance foncière doit respecter ces cinq principes : l'équité, la transparence, la participation publique, l'efficacité et l'efficience (Azadi, 2020). Elle met en avant les règles de redevabilité, primauté de la loi et contrôle de la corruption pour assurer que les priorités politiques, économiques et sociales sont basées sur un consensus sociétal. Une bonne gouvernance foncière garantit un développement durable qui répond aux besoins changeants de la société (UNECA, 2017).

Par contre, une faible gouvernance foncière représente des risques communément reconnus notamment

dans les pays en développement où les autorités peuvent marginaliser les groupes vulnérables comme les personnes pauvres en milieu rural ou les femmes rurales. En plus, la faible gouvernance foncière représente un vrai obstacle devant la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable comme l'éradication de la pauvreté, le combat contre la famine et l'égalité entre les genres (UNECA, 2017). En effet, une faible gouvernance est distinguée par des compétences des autorités floues et mal définies.

De plus, les autorités administratives peuvent être sollicitées pour intervenir au-delà de leur mandat officiel, remplissant des fonctions d'arbitrage quasi judiciaires. Souvent, l'administration territoriale privilégie la paix face à la justice (cf. Hagberg, 1998).

A titre d'exemple, vue l'importance du potentiel économique des terres collectives en Tunisie, elles attirent les investisseurs et les grands projets économiques (Mrabi, 2014). Une attractivité qui peut conduire aux conflits entre les tribaux surtout dans les cas où la propriété des terres est non ou mal réglée. En plus, la complexité de ce dossier et la multiplicité des enjeux et conflits inhérents à cette institution foncière et, plus particulièrement, à sa réforme font que les conflits sont souvent plus "calmés" que "résolus" et la réouverture des dossiers est fréquente. En effet, des mesures telles que les réformes législatives, la privatisation et l'immatriculation des terres collectives, l'organisation des collectivités sous forme de coopératives ou d'associations de développement peuvent résoudre les conflits et rendre la situation des terres collectives moins complexe. Toutefois, l'État ne prend que rarement ces mesures de manière efficace.

De manière générale, l'importance de la gouvernance foncière émane de la centralité du foncier elle-même. En effet, la terre représente beaucoup plus qu'un actif à valoriser. Elle constitue une partie de l'identité et de l'histoire individuelles ou collectives, une principale ou unique source de revenus ou même une sorte d'assurance sociale contre les imprévus. Cette liaison entre la personne et la terre donne à sa gestion un aspect humain qui peut, notamment au moment des conflits, prévaloir des logiques irrationnelles sur les raisonnements techniques objectifs (Palmer et al., 2009).

En plus, les changements que le monde moderne a connus ont créé des enjeux plus puissants et plus complexes à résoudre. Le changement climatique, la sécurité alimentaire, la rareté en eaux, l'urbanisation

croissante, le nombre croissant des conflits violents requièrent de nouveaux outils de gouvernance qui dépassent les mécanismes simplistes administratifs et bureaucratiques où les stratégies d'évitement ou négligence qui ont été longuement admises (Palmer et al., 2009). Quand un espace agricole comme Kebili est caractérisé par une forte aridité, une dépendance de l'agriculture face à une extension continue des espaces urbains au détriment de l'oasis, la gouvernance foncière peut avoir une importance supplémentaire.

2.3. Gouvernance des terres communes en Tunisie

Depuis des années, les agences internationales travaillant sur la gouvernance des terres et les chercheurs qui sont en quête d'un modèle permettant de réaliser la cohésion sociale à travers le respect des droits humains en respect de l'environnement ont proposé plusieurs modèles de bonne gouvernance et des bonnes pratiques en matière de réforme et de gouvernance des terres agricoles. Il s'agit par exemple, pour le cas des terres collectives en Tunisie de :

- Conserver la même structure de gestion des terres collectives basée principalement sur les conseils de gestion et les conseils de tutelles.
- Donner plus d'autorité aux conseils de gestion qui peuvent décider librement de l'attribution des terres collectives ou leurs exploitations sous forme de location, pour la création d'entreprises agricoles, comme hypothèques pour des crédits agricoles visant leur exploitation, la location sous la forme de Mgharsa. Toutes ces décisions sont à valider par les conseils de tutelle présidés par les gouverneurs.
- Consacrer aux conseils de tutelle la mission de coordination et d'arbitrage des travaux des conseils de gestion. Ces conseils ont conservé toujours une composition majoritairement administrative pour avoir les compétences nécessaires d'approuver les décisions des conseils de gestion en prenant en compte les effets sur les ressources naturelles, les plans urbains, etc.

En Tunisie, la revue de la littérature concernant la liaison entre la gouvernance des terres agricoles collectives au conflit local entre les tribus a permis de constater que très peu de recherches sont faites sur ce sujet. Les seuls travaux que nous avons pu trouver reviennent aux étudiants en sociologie qui s'intéressent dans le cadre de leurs mémoires de recherches à la dynamique tribale et étudient

la terre collective comme un des éléments qui maintiennent l'appartenance tribale dans la culture locale individuelle et collective (Ben Amor, 1996 ; Naghmouchi, 2006 ; Ben Ahmed, 2001).

La gestion des terres collectives est assurée par des organes de gestion qui sont contrôlés par des organes de tutelle. En effet, l'organe de gestion des terres collectives a été, en Tunisie, institutionnalisé par la loi depuis la période coloniale. Ces organes ont été remplacés par des « conseils de gestion » par le décret du 30 décembre 1935. Après l'indépendance, le décret du 2 juillet 1965, texte d'application de la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectives, a conservé l'élection comme mode de désignation des membres du conseil de gestion. Par ailleurs, le rôle principal des conseils de gestion est d'entreprendre toute opération destinée à favoriser la mise en valeur de la terre collective et à améliorer les conditions sociales des membres de la collectivité (Ben Saad, 2011). Le défi d'une bonne gouvernance foncière étant de promouvoir une transformation sociale positive, tout en atténuant les risques et les impacts potentiels d'un conflit violent et

dommageable (Hailu et al., 2012). Un objectif pouvant être atteint par l'innovation de la gouvernance sociale défini par Swyngedouw (2005) comme de nouveaux arrangements de gouvernement qui réarticulent la relation entre l'État et la société civile et un repositionnement du sens de la citoyenneté.

A Kebili, l'expérience de l'Association de Jemna ayant permis d'exploiter une terre collective sous a généré plusieurs avantages socio-économiques pour la communauté. D'abord, les revenus de l'oasis, objet du conflit, ne posent plus de controverses entre les tribus. Les membres de l'association sont sélectionnés par vote auquel participent tous les habitants de la ville qui le désirent. Ensuite, les revenus sont contrôlés et publiés avec transparence ainsi que leurs allocations aux objets sociaux comme la construction des institutions scolaires, l'entretien des établissements de santé, etc. L'idée de l'implication de la société civile dans les différentes phases du cycle de vie du conflit foncier (phase de désaccord, phase de tension, phase de blocage, phase de d'éclatement et la solution) peut trouver un fondement dans les recommandations de plusieurs travaux (Magsi, 2013 ; USAID, 2005 ; Der Zwan, 2011).

3.1. Etude de Cas : Kébili

Le gouvernorat de Kébili est situé dans le Sud-Ouest de la Tunisie, à 512 Km de la capitale Tunis. Elle couvre une surface de 22,484 km² avec des frontières ouvrant sur les gouvernorats de Tataouine, Médenine, Tozeur, Gabes, Gafsa et l'Algérie. Selon le recensement de l'Institut National des Statistiques (INS) en 2014, Kébili compte 168,946 habitants dont 48.5 pour cent sont

actifs, âgés au-delà de 15 ans et 50 pour cent sont des femmes (ODS, 2020). Le taux de chômage au gouvernorat est de 24,7 pour cent, la pauvreté touche 18.5 pour cent (2015) des habitants dont seulement 14.8 pour cent sont analphabètes (2018) contre une scolarisation de 97 pour cent des enfants âgés entre 6 et 14 ans. Ce gouvernorat considéré comme le deuxième plus large gouvernorat du pays est caractérisé par son climat aride et déserté.



Figure 1 : Position de Kébili dans la carte de Tunisie.
Source : Office de Développement du Sud (2020).



Figure II : Densité démographique du Gouvernorat de Kébili en 2019. Source : Office de Développement du Sud (2020).

D'un point de vue administratif, Kébili compte sept délégations à savoir Kébili Sud, Kébili Nord, Douz Sud, Douz Nord, Souk Lahad, Faouar et Rejim Mâatoug. Chacune de ces délégations est composée de secteurs ("Imada"). Au total, le gouvernorat compte (Tableau 1) 43 secteurs dont 26 sont ruraux et 17 sont urbains.

Kébili compte 9 municipalités dont 4 ont été créés en 2016, à savoir : Faouar (2015), Rejim Mâatoug (2016), Bechelli-Jersin-Blidet (2017), et Bechri-Fatnassa (2017). La répartition géographique et les principales caractéristiques de ces 4 tribus sont présentées dans le tableau 2 et la carte 3 (Martel, 1965) suivants :

| Tribu | Implantation géographique | Principales caractéristiques |
|---------------------|---|---|
| Ouled Yacoub | Au tour de Kébili Ville: Kébili, Jemna, | Infatigables guerriers, connaissent bien le Sahara |
| Mrazig | Douz, ElAouina (Oasis) | Plus nombreux que tous les autres tribus, connus par leur attachement religieux, parfaits connaisseurs des chemins des caravanes en désert Tunisien |
| Adara | Zâafrane, Ghliissia et Snnen | Peu nombreux, pauvres, connus pour être des chasseurs aventuriers très patients |
| Gherib | Sabria, Jersine, Aouinet Rajah (Oasis) | Se font accompagnés par deux autres petites tribus les Solâa et les Ahel Goud |

Tableau I : La répartition géographique et les principales caractéristiques des tribus au Kébili.

Économiquement, Kébili est caractérisé par une forte présence de l'activité agricole et de services qui emploient près de 82 pour cent de la population active du gouvernorat suivi des entreprises de travaux et bâtiments (11 pour cent). Comme le montre la section suivante, l'agriculture représente une activité vitale et dominante pour les Kébiliens. Sur les 2,245 mille ha que couvre Kébili, il y a 72 pour cent de terres ne sont pas cultivables à cause d'une forte aridité. Parmi les 621,179 ha restants, 579 000 Ha sont consacrés au pâturage. Ainsi, les terres cultivables représentent seulement 2.2 pour cent de la superficie totale du gouvernorat. Malgré le caractère aride et déserté, les Kébiliens ont réussi à cumuler une longue expérience dans la production des fruits avec une nette spécialisation dans les dattes couvrant 38 000 ha sur un total de 39 440 ha consacrés aux arbres fruitiers à Kébili.

Cette concentration permet aux Kébiliens de cultiver 225,000 tonnes de dattes chaque année soit les trois quarts de la production nationale de ce fruit. Il importe de signaler que la Tunisie est grâce à la variété Deglet Nour récoltée dans les Oasis de Kébili et Tozeur, premier exportateur au monde des dattes en termes de valeur et second pays en termes de quantité. Les délégations de Souk Lahad, Douz Sud et Faouar assurent seules environ 70 pour cent de la récolte de Kébili en dattes.

La deuxième activité agricole que les Kébiliens exercent depuis longtemps est l'élevage des animaux de bétail. La part des terres dédiées au parcours parmi les terres agricoles dépasse 90 pour cent. Elle atteint 96 pour cent pour les délégations désertiques de Douz et Faouar. Selon la Délégation Régionale de l'Agriculture, Kébili compte 250,000 animaux dans l'élevage ovin et caprin et plus de 13,000 dans l'élevage camelin.

Ainsi, il peut être constaté que Kébili représente un gouvernorat intérieur de la Tunisie dont la société est composée d'un ensemble d'habitants originaires de tribus arabes et tripolitaines ayant connu le désert et y exerçaient le commerce et l'agriculture depuis des siècles. À nos jours, Kébili assure à la Tunisie annuellement une récolte de dattes de qualité qui lui permet la recette la plus importante au monde de ce fruit (Khamassi, 2015).

Nonobstant cette importance, le gouvernorat de Kébili reste en-dessous de la moyenne nationale avec un indicateur de développement socio-économique SEDI de 0.449 (Sidhom et Arfa, 2017) et un taux de chômage classé sixième parmi les gouvernorats du pays

ayant le taux de chômage le plus élevé (INS, 2019).

Les caractéristiques socio-économiques ci-haut décrites font de la concurrence sur les terres agricoles cultivables entre les différentes composantes de la société locale une dynamique logique en absence d'autres sources de revenus pour des habitants d'une région dont le désert occupe la plupart de la superficie. Une concurrence qui concerne premièrement les terres dont la propriété n'est pas clairement déterminée peut devenir violente dans certains cas vu l'importance de la terre d'une part et la motivation tribale d'autre part.

3.2. Les Méthodes de Recherche

Pour l'étude de la corrélation entre la gouvernance des terres agricoles et le conflit violent tribal dans le gouvernorat de Kébili, nous avons adopté une approche qualitative. Il s'agissait d'une collecte des données à travers des interviews et une recherche documentaire (examen des statuts et articles publiés par les organisations de la société civile et les médias locaux).

3.2.1. Entretiens Semi-Directifs

Moyennant un guide d'entretien, nous avons conduit 15 entretiens avec des habitants de Kébili qui était soit directement ou indirectement impliquées dans un conflit violent autour d'une terre agricole, soit ils y avaient un intérêt. L'entretien semi-structuré a permis à l'enquêteur de mettre en compte tous les aspects couverts dans la formation que l'enquête n'a pas abordées. Les données qualitatives ont été principalement obtenus auprès des autorités locales, de personnalités, de représentants de différentes communautés, de structures de jeunes, de militaires et de citoyens ordinaires qui ont été touchés par le conflit. Afin d'obtenir un échantillon le plus représentatif possible, la sélection des personnes interrogées et rencontrées a cherché à respecter la plus grande diversité possible en termes d'âge, de sexe, de profession et de résidence.

Les entretiens semi-directifs ont été conduits moyennant des guides comportant 15 questions relatives à trois sujets (Annexe 1) :

1. Présentation du profil de l'interviewé
2. Témoignage sur les conflits vécus ou vus
3. Questions sur les pistes de préventions et les causes des conflits

Les entretiens ont été réalisés en langue arabe sur toute la durée de l'entretien. D'une durée très variable allant de la demi-heure à deux heures, ils consistaient en des conversations conduites à partir d'un canevas d'entretien permettant, tout en respectant la dynamique propre de l'entretien, de ne pas oublier les thèmes importants. De nombreux entretiens ont été réalisés sur les lieux de travail. Le choix des interlocuteurs résulte d'un échantillonnage raisonné qui vise à analyser la diversité des situations et des discours sur un même sujet et constitue un moyen de triangulation. (Olivier de Sardan, 1995) Échantillon de 15 participants, représentatif de la

population Kébilienne âgée de 17 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profil ou rôle dans le conflit) après stratification par arrondissement. Notre échantillon ne contient pas des femmes à cause d'une caractéristique socio-culturelle des conflits tribaux et de la gestion foncière qui prive souvent les femmes de ses droits fonciers et de la possibilité d'intervenir dans les conflits.

Les entretiens ont été conduites dans la période allant du premier au 15 décembre 2020. Le tableau suivant présente les profils des personnes interviewées.

| Age | Origine | Profil ou Rôle dans le conflit |
|----------------|------------|--------------------------------|
| Homme (32 ans) | Jemna | Participant |
| Homme (26 ans) | Jemna | Participant |
| Homme (43 ans) | Nouayel | Observateur |
| Homme (44 ans) | Douz | Observateur |
| Homme (29 ans) | Golâa | Participant |
| Homme (32 ans) | Ghliissiya | Participant |
| Homme (34 ans) | Golâa | Participant |
| Homme (51 ans) | Jemna | Société Civile |
| Homme (56 ans) | Jersin | Société civile |
| Homme (67 ans) | Douz | Société Civile |
| Homme (50 ans) | Kebili | Force de Sécurité |
| Homme (17 ans) | Blidet | Participant |
| Homme (25 ans) | Zâafrane | Média Local |
| Homme (68 ans) | Tataouine | Sociologue (Chercheur) |
| Homme (61 ans) | Douz | Participant |

Tableau II : Liste des entretiens effectués.

A partir des interviews avec les personnes impliquées dans les conflits identifiés, nous avons extrait ces discussions suivantes :

« Le problème de Kébili est que la population ne fait pas confiance aux autorités pour enquêter lorsqu'un problème survient. Les jeunes prennent les choses en main » (Extrait d'entretien avec un jeune homme de Douz).

Le manque de confiance de la population dans l'État peut être expliqué par sa faible gouvernance des terres collectives depuis des décennies ainsi que le retard des modifications législatives et des procédures administratives concernant la situation de ces terres.

« Les membres des deux tribus ont utilisé des fusils de chasse, des pierres et des outils tranchants. Cela a nécessité l'intervention des forces armées, qui ont utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser et mettre fin à la violence » dit un membre de société civile à Jersin.

3.2.2. L'étude de Contenu

L'analyse des conflits entre les différentes tribus

ou sous-tribus de la région Nefzaoua qui ont eu lieu durant la décennie 2010-2020 représente un exercice délicat dans la mesure où l'identification de documents et d'institution qui suit de près les conflits a été difficile. Pour reconstituer l'historique nous nous sommes basés sur deux principales sources ; les publications des médias locaux et les témoignages des habitants de la région. Nous avons consulté les sites web des différents journaux au niveau national ainsi que les pages des médias locaux sur les réseaux sociaux. Nous avons procédé à un recoupement des données entre plusieurs journaux pour s'assurer que l'évènement est effectif avant de l'évoquer avec les personnes entretenues dans la région. Selon les statistiques publiées par le site Digital-Discovery il y a plus de 7,300,000 utilisateurs de Facebook en Tunisie par rapport à 272,500 comptes Twitter et 1,900,000 Instagram. L'analyse du contenu a pour objectif de recueillir et traiter des données mentionnées dans un texte pour le caractériser selon une question particulière. En effet, le texte peut constituer une compilation d'articles, sites web, comptes-rendus, projets, transcriptions d'entretiens, réponses à des questions ouvertes, etc.

Les journaux que nous avons consultés sont démontrés dans le Tableau III.

| Source | Nombre d'articles consultés | Nombre de conflits couverts | Dimension |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|
| Archive.alchourouk.com | 7 | 6 | Nationale |
| Alsarah.com | 2 | 2 | Nationale |
| Radio Nefzaoua FM | 5 | 5 | Locale |
| Nawat.org | 1 | 5 | Nationale |
| MosaiqueFm.net | 23 | 10 | Nationale |
| Assabah.com.tn | 3 | 3 | Nationale |
| Alarabya.net | 2 | 2 | Arabe |
| Dw.com | 1 | 1 | Internationale |
| Kapitalis.com | 16 | 9 | Nationale |
| Francetvinfo.fr | 1 | 1 | Internationale |

Tableau III : Liste des articles étudiés

Toutes les données collectées au moyen des techniques ci-haut citées ont été reprises et analysées dans le but de vérifier les hypothèses de recherche.

3.3. Période d'Etude

Dans notre étude empirique, nous nous limitons à la décennie 2010-2020. Le début de cette période est marquée par la révolution tunisienne de janvier 2011. Les causes du soulèvement s'articulent autour des inégalités sociales et des disparités régionales. La concentration des investissements et des services publics ainsi que des activités économiques dans les zones côtières ont accentué la pauvreté. En conséquence, le pays est en train de vivre une période de transformation profonde sur le plan politique,

sociale et économique qui a créé de nouveaux défis et opportunités.

Durant cette période, les Tunisiens ont ajusté et testé les limites des nouvelles libertés retrouvées par la révolution. D'une part, cette décennie a connu une multiplication des conflits tribaux avec une moyenne dépassant un conflit violent par an ce qui fournit plus d'éléments pour la compréhension du nexus entre la gouvernance foncière et les conflits tribaux. D'autre part, c'est la période post révolution durant laquelle la liberté de presse et d'expression s'est nettement améliorée facilitant la collecte d'informations sur les conflits sociaux qui étaient auparavant très peu couverts par les médias locaux.

4.1. Les Conflits sur les Terres Collectives à Kebili Entre 2010 et 2020

Les informations issues des sites et pages des médias ont permis de recenser une dizaine de conflits violents entre les tribus ou entre deux fractions de la même tribu. Tous les conflits que nous traitons dans le cadre de cette recherche sont des conflits violents connaissant une utilisation d'armes blanches et de fusils de chasse, des jets de pierres conduisant

à des blessures, des cas de décès, des tentatives d'enflammer des maisons ou des oasis, etc. Dans tous les cas, il y avait des blessures, graves ou légères. Dans plusieurs cas, il y a eu nécessité d'hospitalisation et dans plus d'un cas, il a eu un mort.

Dans la suite, nous citons, par ordre chronologique croissant, les conflits que nous avons pu trouver dans les sites et les pages de médias. Tous les conflits recensés sont démontrés dans le tableau IV.

04 RÉSULTATS DE RECHERCHE

| Date | Parties du conflits | Tribus concernées | Type de conflit | Dégâts | Résolutions/Arrêt |
|-----------------------|--|------------------------|--|---|--|
| Septembre 2011 | Abadla Vs Golaa | Mrazig Vs Adhara | Propriété d'un foncier | 40 blessés, des maisons brûlées, deux stations de carburants brûlée | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu |
| Mai 2012 | Jenoura (plusieurs fractions) | Mrazig et Adhara | Exploitation d'une terre | Un nombre de blessés dont 3 habitants et un officier de sécurité ont été hospitalisés | Intervention des notables et en parallèle des forces de sécurité |
| Février 2013 | Ghliyya Vs Klouamen | Adhara Vs Ouled Yagoub | Un conflit sur la propriété d'un lot de terrain agricole | 1 mort, 20 blessés, des maisons et de terres agricoles enflammées | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu |
| Mai 2014 | Ghliyya Vs Douz Ouest | Mrazig et Adhara | La priorité à l'emploi dans les champs pétrolifères et la propriété des terres de Toual Al Adhalil : Il a été convenu de délimiter les frontières de délégation de Douz de Kebili après des affrontements sur la propriété des terres des nouveaux points qui avaient été découverts récemment «dans tout Al Ha-dael», notant qu'un comité technique de la propriété de l'Etat prendra en charge le tâche de tracer les limites. | 100 blessés | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu Intervention des notables des tribus |
| Mai 2015 | Gloâa Vs Jemna | Adhara Vs Ouled Yagoub | Exploitation d'une terre agricole : Les affrontements ont commencé à propos de la propriété d'une parcelle de terre qui a entraîné l'incendie de plantations et le déracinement d'arbres dans le domaine séparé, car certains disent que c'est une terre collective, et d'autres disent que c'est une terre privée pour ses propriétaires et il a tous les documents de propriété | 30 blessés, des maisons et des terres agricoles enflammées | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu Intervention des notables des tribus |
| Mai 2016 | Zaywet Aness Vs Bechri (Souk Lahad) | Ouled Yagoub Vs Gharib | Exploitation de terre : Une parcelle de terrain que les habitants de Zawiya al-Anas souhaitent annexer au cimetière du village, alors que chaque partie prétend qu'elle lui appartient. | 11 blessés des deux côtés qui ont été transférés à l'hôpital | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu |
| Juin 2017 | Bechni Vs Jersin | Gharib Vs Mrazig | Un différend foncier : Des troubles sociaux sont survenus dans les villages de Beshni et Jersin, lorsque les gens ont appris l'existence d'un projet de pavage routier au milieu des deux villages. Ce projet a été compris comme une nouvelle démarcation des limites des terres collectives des deux tribaux, qui a constitué un motif pour un conflits violent entre eux. | 78 blessés dont un cas de blessure grave | Intervention des forces de sécurité puis de l'Armée ayant instauré un couvre-feu |
| Mai 2020 | Tonbar Vs Menchia | Gharib Vs Mrazig | Dans le contexte d'un graphique des limites. | Des blessés | Intervention des notables et en parallèle des forces de sécurité |
| Décembre 2020 | Douz Vs Beni Khdech | Mrazig Vs Hwaya | Propriété d'un foncier : La raison du désaccord entre les deux zones adjacentes est un différend immobilier sur la zone «Al-Ain Al-Sokhna», qui est située dans le désert et comprend un puits d'eau chaude qui attire les visiteurs pour le traitement, et chaque délégué demande à y annexer la zone | Un mort, plus de cinquante blessés, des voitures incendiées et des membres du personnel de sécurité blessés | Intervention des forces de sécurité et de l'armée |

Tableau IV : Présentation des conflits tribaux violents au Kébili durant la période entre 2010 et 2020.

4.2. Les Causes des Conflits Tribaux Violents

L'analyse du contenu des différents entretiens avec les parties impliquées directement dans les conflits tribaux violents ou indirectement comme les chercheurs, les acteurs de la société civile ou l'administration permet de constater que :

- La majorité des habitants de Kébili considèrent la problématique des terres collectives un sujet particulièrement important. Beaucoup de témoignages ont montré une disposition à participer à des disputes éventuelles en cas où leurs droits dans ces terres sont mis en jeu. Cette attitude, qui constitue un facteur de risque à la cohésion et la paix sociale de la zone Nefzaoui, atteste une liaison profonde entre l'identité et la terre. Les habitants d'une ville comme Jemna ou Douz, à titre d'exemple, peuvent voir dans une oasis ou une terre collective de la région une partie de leurs histoires.

Pour les jeunes de la région de Kébili qui ne voient pas de chances effectives de développement, l'agriculture représente une source de revenus durable. Les projets les plus importants de leurs vécus (mariage, construction de maison, éducation des enfants, etc.) sont tous fortement liés aux revenus agricoles.

La plupart des conflits violents ont été déclenchés suite à une tentative d'une partie du conflit d'exploiter une terre collective. A chaque fois que le statu quo est touché par l'une des parties, un conflit devient un risque effectif. Ainsi, nous trouvons dans les conflits, des commencements suite à une plantation des arbres, un labourage, une utilisation dans la construction, une récolte des dattes, etc. Dans certains cas, les témoignages ont attesté une tentative de résolution du problème à l'amiable qui peut prendre des pourparlers entre les représentants des deux parties. Ces tentatives ont parfois permis de reporter la confrontation violente d'une ou plusieurs journées et dans d'autres cas, ont présenté opportunité ratée d'éviter le conflit.

Par exemple, dans le cas du conflit Jemna-Gôlâa en 2016, à la suite du premier affrontement entre les habitants sur la terre de l'oasis sujet du litige, des personnes actives dans la société civile et les partis politiques habitants des deux côtés du conflit ont essayé d'arrêter le conflit à ce stade. Le lendemain, quand deux personnes de la Gôlâa ont été trouvées sur ladite terre, le conflit violent a été repris.

- Une autre cause qui a été recensée dans les conflits tribaux sur les terres collectives à Kébili se rapporte à la recherche d'un usufruit potentiel. Quand il y a des projets provenant du secteur public ou privé, et que la partie auquel appartient le terrain peut éventuellement recevoir une contrepartie, les conflits sur ces revenus potentiels sont vite déclenchés et se trouvent rarement évités. Malgré que les acteurs derrière ces événements déclencheurs sont institutionnels, il semble qu'une étude des effets socio-économiques sur les différents groupes intéressés ne sont pas essentiellement planifiées.

À titre d'exemple, dans le conflit qui est survenu en 2014 dans la délégation de Douz entre les deux composantes principales de la tribu de Mrazig, à savoir les Adhara (Ghliissiya) et les Nouayels (Nouyel et Zâafrane). Ces deux composantes se sont confrontées suite à l'installation d'une société pétrolière dans la terre de Baguel (4 et 5) sise entre les deux régions. Les habitants des deux composantes se sont disputés pour réclamer leurs droits aux recrutements qui seront créées par l'entreprise pétrolière.

De même, au cours de décembre 2020, un conflit violent est survenu entre les habitants de Douz d'un côté et ceux d'une délégation frontalière avec Kébili dans le gouvernorat de Médenine. Les habitants se sont confrontés pendant plusieurs jours suite à une rumeur relative à l'installation d'une société pétrolière dans la terre collective "Ain-Skhouna" sise entre les deux gouvernorats. Les confrontations ont causé deux décès et plus d'une centaine de blessés.

- Les causes profondes, de point de vue sociologique, résident dans la persistance d'une identité tribale dans la culture locale. En confirmation de notre première hypothèse de recherche, chaque fois que l'intérêt de la tribu est mis en péril, l'identité tribale prime sur l'identité personnelle ou familiale. Les personnes sont donc prêtes à protéger l'intérêt collectif même en sacrifice de la sécurité personnelle. Par exemple, durant le conflit entre les villages de Beshni et d'Al-Jersin au gouvernorat de Kébili en 2017, les événements ont été déclenchés quand les habitants ont appris l'existence d'un projet de pavage routier au milieu des deux villages. Ce projet a été compris comme une nouvelle démarcation des frontières des terres collectives de deux tribaux et que les efforts initiaux de réconciliation par le gouverneur et certaines organisations de la société civile n'ont pas réussies à les entourer. L'agitation s'est transformée en

mobilisation et en incitation de part et d'autre, qui s'est soldée par un conflit sanglant sur la route programmée. Ce mouvement rappelle les formes de victoire tribale connues dans la mémoire collective sous le nom de « Fazaa » pouvant être traduite comme la mobilisation tribale.

L'analyse des causes ci-haut permet de constater que les tribus de Kébili semblent dans la majorité des cas, en attente de la résolution définitive de la problématique des terres collectives restantes, refuser tout changement du statu quo. Toute intervention de la part d'une tribu, d'un acteur institutionnel ou d'une entreprise privée peut présenter un risque pour l'une des parties qui se considèrent comme ayant droit sur la terre collective. La situation peut donc souvent être décrite comme des conflits latents non résolus malgré l'existence des titres de propriétés des terres dans plusieurs cas.

4.3. La Bonne Gouvernance Comme un Moyen de Prévention des Conflits Fonciers

L'évaluation de l'expérience des conseils de gestion et de tutelles constituées depuis 1964 permet de constater que :

- La réalisation effectuée en matière d'attribution des terres collectives aux propriétaires pour en faire un moyen de développement agricole et économique est considérable. En effet, comme mentionné ci-haut la superficie des terres collectives est aujourd'hui réduite au 10 pour cent de celle qui a été en 1956. Néanmoins, ce résultat ne doit pas dissimuler le déséquilibre entre les régions. Le sud du pays, par exemple, n'a pas connu des avancements effectifs. Les terres collectives y continuent à présenter un enjeu agricole, économique, social et sécuritaire important.
- Les apports de la loi numéro 28/2016 en termes de responsabilité pour les conseils de tutelle dans l'arbitrage des conflits concernant les terres collectives n'ont pas été exploités par les autorités régionales. Les gouverneurs, en tant que présidents de ces conseils, et les membres administratifs des conseils de tutelles jouent toujours le rôle d'approbation des réalisations des conseils de gestion. En cas de conflit, l'intervention est considérée tardive puisque dans les différents cas étudiés, la violence est déjà déclenchée et sa suspension nécessite du temps.
- Les constats de Ben Saad (2011) concernant la mauvaise gouvernance des conseils de gestion sont confirmés : ils ne représentent que peu des ayants-droits, jouissent d'une réputation d'inefficacité et ne profitent pas des autorités et possibilités que la loi leur a octroyées pour la résolution de la problématique des terres collectives dans la zone de Nefzaoua.
- L'application des principes de bonne gouvernance qui suivent est, selon les avis des différentes parties consultées dans le cadre de notre recherche de nature à résoudre les conflits avant qu'elles ne deviennent violentes :
 - La transparence : les conseils de gestion et de tutelles doivent exposer leurs atouts, leurs difficultés et notamment les réalisations de leurs travaux de manière transparente avec les ayants-droits et la société civile.
 - La redevabilité : les membres des conseils de tutelle et de gestion sont redevables devant les tribus concernées, les citoyens qui les ont élus ou le pouvoir politique que les a désignés.
 - Les élections ouvertes : Le pouvoir politique central et local a besoin de donner plus d'importance aux élections des conseils de gestion. Leurs organisations sans information de tous les ayants-droits, sans communication suffisante, et notamment le recours à la désignation directe par les gouverneurs n'est pas de nature à faire jouir leurs décisions de l'acceptation nécessaire à leur implémentation effective ultérieurement.
 - L'implication de toutes les parties prenantes : les représentants des organisations de la société civile, les chercheurs concernés, les entreprises du secteur privé qui peuvent investir dans ces terres collectives, les spécialistes en agriculture pour la planification de l'exploitation agricole de ces terres, etc.
 - La prévention des conflits par un traitement au niveau initial non violent : selon notre étude des processus de conflit, dans la majorité des cas, les interventions de résolution sont tardives. La cause peut être un manque dans la communication d'une information fiable sur l'importance d'un conflit et sa probabilité de passer à la violence pour les organes concernés (gouvernorat, conseil de tutelle, forces de sécurité).

- L'organisation des réunions d'écoute et de suivi de manière périodique avec les agriculteurs ayant-droit. Le respect du calendrier fixé par la loi n°28/2016 concernant le congrès légal et les réunions périodiques représente un minimum de respect des principes de redevabilité et de transparence. Coordonner en plus avec les spécialistes en sociologie, écologie, agriculture, agronomie, foncier ou avec les organisations de la société civile spécialisée qui sont disponibles dans la région sera une bonne pratique valorisée par les différents ayants-droits, comme nous l'avons constaté de nos entretiens. « L'administration locale s'investit peu dans la régulation des problèmes de terres, notamment dans les milieux ruraux. » un homme de Jemna.
- Étant donné le développement spectaculaire du nombre des organisations de la société civile en Tunisie étant passé de 9,000 en 2011 à 22,000 associations en 2020, nous considérons que la recommandation faite par certains interviewés de transformer les conseils régionaux en associations ou entreprises sociales peut être une forme d'innovation en gouvernance foncière. Pour que la résolution des conflits fonciers ne soit pas être l'affaire des hommes uniquement et que les femmes soient représentées dans toutes les sphères de prise de décisions concernant les terres collectives, par exemple. Ceci n'est pas encore le cas dans les conseils de gestion ou de tutelle.

En confirmation de notre deuxième hypothèse de recherche, la bonne gouvernance des terres collectives est donc, selon la consultation des différentes parties prenantes capable de créer un climat de coopération et de transparence qui permet de réduire la probabilité de conflit tribal dans la région de Nefzaoua. Le fonctionnement régulier des conseils de gestion et de tutelle, en tant qu'organes de gestion des terres collectives, peut améliorer leurs représentativités et en conséquence l'acceptation de leurs décisions. De même, l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de régularisation de ces terres lui donne des atouts en termes de compétences disponibles et de relations utiles pour l'intermédiation dans la résolution des conflits tribaux. Moyennant ces améliorations, les conflits tribaux peuvent être mieux gérées pour résolution avant qu'ils ne deviennent violents et que l'objectif des parties concernées soit leurs suspensions avec les moindres dégâts possibles. Chaque conflit violent dans la région est de nature à rendre l'atteinte d'un accord pacifique et amiable dans le futur, plus difficile. Chaque année passée, depuis 1964 qui a connu l'instauration du mode de gouvernance foncière actuel, sans que les terres collectives ne soient mises en valeur et exploitées pour les zones concernées est de nature à renforcer la réputation d'inefficacité de ce mode et l'appel à de nouvelles manières innovantes de gouvernance des terres collectives.

Dans le gouvernorat de Kébili, seulement 2.2 pour cent de la superficie sont cultivables alors que 90 pour cent de l'activité économique se situent dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Par conséquent, les habitants de Kébili ne peuvent être que très attachés à la terre agricole. Le désert qui couvre une bonne partie du gouvernorat, la faible pluviométrie annuelle et la forte dépendance de la saison des dattes pour couvrir les besoins sociaux et économiques représentent des contraintes extérieures à la gouvernance des terres collectives mais qui l'influent.

Un héritage qui selon les chercheurs a été maintenu et entretenu, entre autres, avec les structures tribales des conseils de gestion des terres collectives. Ainsi, à chaque fois que les intérêts dans la terre collective sont en jeu, toute la tribu à laquelle cette terre appartient, se mobilise. Ensuite, lors des affrontements, il est généralement admis de se référer à l'héritage des conflits entre les tribus pour la motivation à sacrifier plus ou pour justifier le niveau de violence tribale dans un État de droit.

Au moment de la rédaction de cet article, un conflit violent est survenu entre les habitants de Douz et ceux de la délégation de Beni Khedech appartenant au gouvernorat de Médenine. Ce conflit porte sur une terre sise entre les deux délégations. Le conflit a fait deux morts et des dizaines de blessés. Comme d'habitude, l'intervention des forces de sécurité et puis de l'armée pour faire du terrain une zone militaire interdite jusqu'à nouvel ordre est la solution immédiate capable d'arrêter les affrontements.

En nous appuyant sur les recherches réalisées dans le

cadre de cette étude, il s'agit enfin de souligner les résultats et observations suivants :

- La possibilité d'existence d'un lien de causalité direct entre le mode de gouvernance foncière et le conflit tribal. Notre méthode étant qualitative et exploratoire, elle prend compte des limites de l'approche qualitative en matière de preuves de lien de causalité. Cette recherche peut être complétée par des travaux empiriques s'intéressant davantage aux ayants-droits et aux membres des conseils et en menant des analyses quantitatives concernant les variables de gouvernance foncière et le conflit tribal.
- La non-résolution de la problématique des terres collectives durant des décennies peut aussi montrer un besoin en développement des capacités des différentes parties concernées en matière de gestion de conflits, de planification et de gestion durable des terres agricoles, et dans les modes innovants de gouvernance foncière. De plus, la multiplication des conflits fonciers violents entre les tribus de Nefzaoua durant la dernière décennie pose des questions sur l'efficacité du mode de gouvernance actuel.
- Que l'expérience de l'association de protection de l'oasis de Jemna, objet de l'encadré suivant, par la création d'une organisation de la société civile, en absence d'un cadre juridique alternatif au moment de sa constitution, a permis de préserver la délégation de plusieurs conflits internes. En plus, son rôle positif ayant refusé l'implication dans le conflit de 2016 avec les habitants de Golâa et l'intervention de ses membres dans les efforts d'intermédiation sont tous des facteurs encourageant une réflexion sur la transformation des conseils de gestion en organisations de la société civile ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Encadré 1 : Cas de l'Association de Protection de l'Oasis de Jemna

Histoire de l'exploitation de l'oasis

Dans le cadre de la colonisation française, en 1912 M. Maus De Rolley s'est installé à Jemna sur les terres fertiles en accaparant 306 Ha.

- Après l'indépendance, l'État a nationalisé toutes les terres qui appartenaient aux français. Les habitants de Jemna propriétaires de la terre ont conclu un marché avec les autorités tunisiennes pour l'achat des palmiers. Ils leur ont versé en 1963 quarante mille dinars, soit la moitié de la somme totale.
- Avec l'entrée de la Tunisie en système coopératif socialiste (1964-1969) le gouvernement a mis la main de nouveau sur l'oasis.
- En 1974 la STIL, société semi-étatique appartenant à des familles riches et des ministres et hauts responsables vient exploiter les richesses de l'Oasis de Jemna.
- Après le changement au niveau du pouvoir et l'arrivée de Ben Ali, et vue la faillite de la dite société, le gouvernement a loué, de gré à gré, la grande partie de la palmeraie à un entrepreneur de travaux publics proche du régime contre 9000 dinars par an et une deuxième partie plus petite à un proche du ministre de l'intérieur.
- Deux jours après le départ de Ben Ali les jeunes de Jemna avaient repris ce qu'ils ont toujours considéré comme étant leurs terres.
- En 2011, création de l'Association de Protection de l'Oasis de Jemna par des personnes sélectionnées par les habitants de la région.

Résultats de l'exploitation de l'oasis par l'Association :

- 306 hectares, malgré qu'il s'agit d'une propriété foncière d'Etat, sont à présent gérés par l'Association de la sauvegarde des oasis de Jemna
100 d'hectares loués aux anciens ouvriers de la société lors de l'assainissement de la dite société.
- Une vingtaine d'hectares non encore plantés.
- L'oasis compte aujourd'hui 7 puits artésiens dont 2 creusés par l'association.
- Revenus de l'exploitation de la récolte par l'association : 1.8 million de dinars en 2014, 1,6 million en 2015, et enfin 1.68 million en 2017, 1.7 million en 2018.
- Emploi permanent de 120 employés avec des centaines d'emplois saisonniers
- Exploitation des recettes pour : construction d'un marché couvert, de plusieurs classes scolaires et maintenance de l'infrastructure des lycées, d'une salle de sport, équipements pour la poste de police, plusieurs subventions aux associations de la société civile, etc.



REFERENCES

- Azadi, H. (2020). Monitoring land governance: Understanding roots and shoots. *Land Use Policy* Vol. 94.
- Ben Ahmed (2001). Les relations familiales de la Achira à la famille de base. *Mémoire des Études Approfondies en Sociologie. Université Tunis 1 (En arabe).*
- Ben Amor (1996). L'impact de la propriété immobilière dans la préservation des liens sociaux traditionnelles. Exemple des terres collectives à Zarzis et Ben Guerdan. *Mémoire des Études Approfondies en Sociologie. Université Tunis 1 (en arabe).*
- Ben Hounet, Y. (2009). Que faire de la tribu? *Journal des anthropologues.* pp. 116-117.
- Ben Saad, A. (2011). Les conseils de gestion des terres collectives en Tunisie entre mauvaise gouvernance et marginalisation. Cas de la région de Tataouine, Sud tunisien. In : Elloumi, Jouve, Napoléone, Paoli (2011), *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, p. 73-84.
- Bisson, V. (2005). Défi à Kébili. Enjeux fonciers et appropriation urbaine au Sahara tunisien. *Annales de géographie, N°644, 2005, pp. 399-421.*
- Digital-Discovery (2020). Les chiffres clés des reseaux sociaux en Tunisie 2019. www.digital-discovery.tn
- Hailu, D., et autres. (2012). Toolkit and Guidance for Preventing and Managing Land and Natural Resources Conflict. *Land and Conflict. The United Nations Interagency Framework Team for Preventive Action.*
- Institut National des Statistiques (2019). Indicateurs de l'emploi et du chômage Deuxième trimestre 2019. Communiqué de presse n°P0201.
- Khamassi, F. (2015). Rapport sur l'analyse de la chaîne de valeur palmier-dattier et ses dérivés. *Projet Innovation, Développement Économique régional et Emploi (IDEE) n°2014.2493.6-001.00*
- Lahouari, A. (2003). *L'anthropologie du Maghreb. Les apports de Berque, Bourdieu, Geertz et Gellner.* Awal/Ibis Press, 212 pages.
- Magsi, H. (2013). Land use conflicts in developing countries: framing conflict resolution and prevention strategies to ensure economic growth and human welfare. The case of Chotiari water reservoir from Pakistan. *Economics and Finance, AgroParisTech, 2013.*
- Martel, A. (1965). *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911).* Paris, P.U.F, 1965
- Naghmouchi (2006). Les dimensions sociales et économiques du phénomène des terres collectives dans le gouvernorat de Tataouine. *Mémoire de Master en Sociologie. Université Tunis 1 (en arabe).*
- Office de Développement du Sud (2020). *Gouvernorat de Kebili en chiffres 2019.* Edition Octobre 2020
- Palmer, D., Friccka, S., Wehrmann, B. (2009). *Towards improved land governance.* FAO et UN-HABITAT.
- Sidhom, D.H., et Arfra, D.C. (2017). *Rapport Final : Le référentiel d'indicateurs de développement régional RIDER, 2017.* Publié par le Commissariat Général de Développement Régional, Mai 2017.
- Bou-Talib, M.N. (2008). *Sociologie de la tribu dans le Maghreb arabe.* (En arabe). Série des Thèses de Doctorats publiée par Centre des Études pour l'Unité Arabe.
- United Nations Economic Commission for Africa (2017). *Addressing and Mainstreaming Land Governance in the African Peer Review Mechanism.* 56 p.

■ ■ REFERENCES

USAID (2005). Land & Conflict: A toolkit for intervention. Key Issues Lessons Learned Program Options Rapid Appraisal Guide Monitoring and Evaluation

Van Der Zwan, J. (2011). Practice-note 7: Conflict-sensitive land policy and land governance in Africa. Projet Strengthening the Economic Dimensions of Peacebuilding par International Alert.



ANNEXES

Annexe 1 : Guides de Discussion pour les Entretiens Individuels

| Guide de discussion | | | | | |
|---|--------|---------|---------------|----------------|----------------|
| Date d'interview | | | | | |
| Nom d'interviewé | | | | | |
| Age | | | | | |
| Origine | | | | | |
| Catégorie socio-professionnel | Etudes | Chômage | Secteur privé | Secteur public | Société civile |
| | | | | | |
| Témoignage sur les conflits vécus ou vus | | | | | |
| Avez-vous appris des conflits tribaux à Kebili durant les dix dernières années ? | | | | | |
| Quels sont ces conflits tribaux, à votre avis ? | | | | | |
| Quels sont les principaux acteurs de ces conflits ? | | | | | |
| Quel est le niveau de violence et pourquoi les parties font-elles recours à la violence à votre avis ? | | | | | |
| Questions sur les pistes de préventions et les causes des conflits | | | | | |
| Quelles sont les principales causes de ces conflits ? | | | | | |
| Quels sont les outils ou méthodes utilisés par les autorités locales pour réduire ou résoudre les conflits entre les tribus ? | | | | | |
| Quelles solutions possibles pour les conflits fonciers concernant les terres collectives à Kebili à votre avis ? | | | | | |
| Quels sont les principaux acteurs locaux et régionales interviennent dans la résolution des conflits ? | | | | | |
| Comment évaluer vous la gouvernance des terres collectives à Kebili ? Que pensez-vous de l'efficacité des conseils de gestion régionaux ? | | | | | |
| Quel rôle la société civile pourra jouer dans la prévention ou la résolution de ce types conflits, selon votre vécu ou votre expérience ? | | | | | |